



Guichet Unique : l'entrepreneuriat local en tension !

Les acteurs de l'économie girondine, l'Ordre des Avocats de Bordeaux et l'Ordre des Experts Comptables Nouvelle Aquitaine dénoncent les dysfonctionnements du Guichet Unique

La dynamique entrepreneuriale particulièrement marquée depuis 2021 pourrait s'essouffler voire même marquer un coup d'arrêt cette année. En cause, la mise en place du Guichet Unique généralisée depuis le 1^{er} janvier 2023.

Rappel du contexte

C'est une des mesures de simplification issues de la loi *Pacte* du 22 mai 2019 : remplacer tous les Centres de Formalités des Entreprises par un guichet unique électronique auprès duquel les entreprises ou leurs mandataires doivent effectuer l'ensemble de leurs formalités : **déclarations de création, modification et cessation d'activité, bénéficiaires effectifs, dépôts d'actes au RCS...** quel que soit leur secteur d'activité. Confié à l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI), ce guichet unique est ensuite chargé de transmettre ces informations aux administrations et aux organismes chargés de la tenue d'un registre de publicité légale (INSEE, greffe du tribunal de commerce, chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et de l'Industrie, service des impôts, sécurité sociale...).

Des bugs préjudiciables

On constate un certain nombre de dysfonctionnements susceptibles d'avoir des ***conséquences négatives et significatives sur l'activité des entreprises. Ces dernières vont pâtir d'un retard considérable dans le traitement de leurs formalités voire être dans l'impossibilité de respecter certaines de leurs obligations légales avec des sanctions à la clef.***

- Difficulté de connexion nécessitant de réinitialiser le mot de passe à chaque connexion,
- lenteur de fonctionnement du site,
- difficultés de remontée d'informations entre le guichet unique et les différents registres qui empêchent d'effectuer des formalités modificatives,
- pièces justificatives inutilement demandées par le portail...

Notre démarche au niveau local

- ✓ Les membres de nos Ordres vont lister les dysfonctionnements journaliers auxquels ils doivent faire face
- ✓ Sensibiliser les Politiques et Parlementaires locaux
- ✓ Produire un rapport à l'attention des Instances représentatives de leurs professions.

La demande de nos Instances Nationales : le maintien d'un dispositif transitoire

- ✓ Un comité composé d'experts, acteurs de l'économie, du Droit, du Chiffre pourra contribuer à l'identification exhaustive des dysfonctionnements et procéder à la mise en place d'actions correctives rapides sur le portail INPI.
- ✓ La procédure de secours prévue à l'arrêté du 28/12/22 a été activée et permettra d'éviter un blocage plus important de la vie économique. Toutefois, le process est lourd : retour du papier et

multiplication des interlocuteurs.

- ✓ La procédure dérogatoire Info Greffe ne concerne que 4 typologies de démarches. Afin, d'éviter des perturbations massives de l'enregistrement des formalités, les Professionnels du Droit et du Chiffre souhaite le retour d'Infogreffe dans son entiereté.

Contacts Presse

Ordre des Avocats de Bordeaux
Isabelle COULARY – Directrice de la Communication
Isabelle.coulary@barreau-bordeaux.com
06 09 05 21 27

Ordre des Experts Comptables Nouvelle Aquitaine
Elodie HEURTAULT – Attachée de Presse
contact@media-pass.fr
06 87 49 60 12